



Frais de participation aux compétitions SOSWI dès 2024

Les frais se composent des **frais de participation et des frais propres à la discipline sportive**. Ils sont valables pour les athlètes, les Unified Partner, les coachs et les accompagnant-e-s lors des compétitions de SOSWI.

Frais de participation par jour (y compris un repas de midi chaud et une boisson) CHF 15.-

Frais de participation par demi-journée (sans ravitaillement) CHF 10.-

Les ressources à engager pour l'organisation des compétitions varient d'une discipline sportive à l'autre, c'est pourquoi SOSWI a défini 4 catégories. Les frais de participation sont complétés par les **frais propres à la discipline sportive** par catégorie et par jour.

- | | | |
|---|-----|------|
| a) Ski, snowboard, curling, golf, équitation, voile | CHF | 20.- |
| b) Athlétisme, ski de fond, cyclisme, raquette à neige | CHF | 15.- |
| c) Tennis, tennis de table, natation, boccia, pétanque, judo, bowling | CHF | 10.- |
| d.) Unihockey, Basketball, football, handball | CHF | 5.- |

Compétitions de deux ou plusieurs jours

Lors de compétitions qui durent deux ou plusieurs jours ou lors des Regional Games, des frais supplémentaires peuvent être exigés pour l'hébergement, le repas du soir, le petit-déjeuner ou les événements parallèles. Ces frais sont définis et perçus de manière individuelle par l'organisatrice ou l'organisateur, en fonction de l'offre.

Coachs

Un-e coach accompagne et encadre les athlètes lors des compétitions. Elle ou il veille également à ce que ses athlètes s'entraînent régulièrement dans la discipline concernée, connaissent leurs besoins spécifiques et sont familiarisés avec la philosophie sportive de Special Olympics.

Les coachs sont exemptés de frais de participation lors des compétitions. Le certificat du cours de base n'est plus nécessaire pour l'exemption de frais de participation. SOSWI salue et continue de recommander la participation aux modules de formation Introduction et Coach proposés, jusqu'à ce qu'un module numérique pour coachs puisse être proposé. Dès que cela sera le cas (vers 2026), les coachs qui souhaitent participer à des compétitions devront avoir suivi ce module ou avoir été titulaires d'un certificat du cours de base.

Other Persons

Toutes les accompagnantes, tous les accompagnants qui ne répondent pas à la définition de coach paient la totalité des frais de participation.

Exemple : membres de la famille, chauffeurs de bus, etc. ou athlètes ne participant pas activement à la compétition.

Le nombre de ces personnes doit être indiqué séparément lors de l'inscription, les frais de participation payés lors du check-in.

Unified Partner

Les Unified Partner sont assimilés aux athlètes et paient les frais de participation.

Les mutations/désinscriptions peuvent effectuées au plus tard jusqu'au délai d'inscription. L'inscription est contraignante et implique le paiement des frais de participation pour le nombre de personnes inscrites.

En cas d'inscription d'un nombre disproportionné de coaches, SOSWI se réserve le droit de se renseigner auprès des groupes sportifs et, le cas échéant, d'exiger le paiement des frais de participation d'une partie des coaches.